

## **Festival International de Musique de Besançon - Convention au titre de l'année 2002 - Attribution d'une subvention**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Lors de sa séance du 21 septembre 2001, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la signature d'une convention de partenariat entre le Festival International de Musique et la Ville de Besançon.

Cette convention avait pour objet d'affirmer le soutien de la Ville au Festival et ses attentes aux plans artistique, culturel et touristique ; elle prévoyait de plus les moyens accordés pour la réalisation des objectifs affichés en termes financiers et techniques.

Signée pour une année, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2002, avec les mêmes objectifs, à savoir :

- mettre en oeuvre une programmation de haut niveau avec la participation d'artistes- musiciens de notoriété internationale incontestable,

- faire connaître de jeunes artistes et inscrire la musique contemporaine dans son projet artistique,

- ouvrir aux courants internationaux,

- porter une attention particulière aux formations et musiciens locaux ; associer notamment l'Orchestre de Besançon à sa programmation,

- mettre en oeuvre une politique de formation et de sensibilisation à l'écoute musicale, destinée à un très large public et proposer à cet effet des manifestations gratuites, rencontres avec les musiciens, compositeurs, solistes ...,

- s'efforcer de présenter des concerts dans des lieux et sites inhabituels, dans une perspective de mise en valeur du patrimoine.

Une subvention de 183 000 € (à verser en 2 fois fin avril et juillet 2002) a été soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 14 mars lors du vote du budget 2002. La Ville a également, comme les années précédentes, été sollicitée au plan technique : mise à disposition de locaux, aménagement des salles, décoration florale, fléchage, aide à la communication et à la promotion de la manifestation...

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Festival International de Musique de Besançon

- de verser la subvention de 183 000 € à prélever sur l'imputation 92.33 / 6574.89027 / 41000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

MM. ROIGNOT et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.*